

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/128/3.2

Feuillet n° 138

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUIOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND,

Suppléant : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Vente terrain ZAE Rousset à la SCI La Peyre

La SCI LA PEYRE souhaite acquérir le lot 7 et le lot 8 de la zone d'activités du ROUSSET afin d'y installer une activité de négoce de second œuvre du bâtiment comprenant un local d'exposition et un dépôt. Ils souhaitent également acquérir la bande de terrain située entre les deux lots afin de les réunir. Cette bande de terrain consiste aujourd'hui en un fossé à ciel ouvert qui dirige les eaux pluviales de la voirie de la zone vers le bassin de rétention.

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020128-DE
Regu le 18/12/2020

Les acquéreurs prendront à leur charge le prolongement du busage, qui existe aujourd'hui sous la chaussée, sur la longueur des parcelles et le comblement du fossé ce qui permettra la liaison entre les deux lots. La nature des travaux sera précisée conjointement entre les acquéreurs et la Communauté conseillée par l'ATD.

La superficie du lot n° 7 est de 2 100 m², celle du lot n° 8 est de 2 878 m². La superficie cumulée est de 4 978 m². Le prix de vente serait de 11 euros par m² soit 54 758 euros TTC.

La bande de terrain entre les deux est d'environ 175 m². Cette surface sera précisée par bornage. Les travaux d'aménagement étant pris en charge par les acquéreurs, il est proposé d'inclure sa cession à celle des lots 7 et 8.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de vendre les lots 7 et 8 ainsi que la bande de terrain entre les deux terrains situés dans la ZAE du Rousset sur la commune d'Azerat pour un montant total de 54 758€ TTC (45 631,67€ HT) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULINIER.

